

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

1. PRESENTATION

L'Académie du recrutement est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi Rue de la Bonne Fin ZAE du Pont Neuf 16130 SALLES D'ANGLES. L'Académie du recrutement propose et dispense une formation initiale ouverte à distance en mode e-Learning, ou sous forme de classes à distance ainsi qu'une formation en présentiel.

2. OBJET

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les offres de l'Académie du recrutement relatives à des demandes d'inscriptions passées par tout demandeur. Il est précisé que les présentes conditions sont consultables sur le site www.academiedurecrutement.fr. Le fait de passer une commande de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du demandeur aux conditions générales. Le demandeur reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de l'Académie du recrutement, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de service à ses besoins.

3. INSCRIPTION À UNE FORMATION

- Un accusé de réception vous est adressé dès réception du bulletin d'inscription. Un contrat de formation établie en deux exemplaires vous est adressé.
- Un exemplaire du contrat de formation est à retourner signer et revêtu de votre signature.
- L'Académie du recrutement se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participant.e.s dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

4. FORMATIONS A DISTANCE ET EN PRESENTIEL

Conditions financières : le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre de l'Académie du recrutement. Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur.

5. ACHAT D'UNE FORMATION

- Le prix comprend : l'intervention du(des) formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux participant.e.s.
- La validité de l'offre est 3 mois.
- Révision de prix : les formations sont facturées sur la base de la convention signée entre les parties.
- Le stagiaire s'engage à payer au plus tard la prestation au dernier jour du délai de rétractation. Si la durée entre la signature du contrat et le début de la formation est inférieure au délai de rétractation, le paiement aura lieu au plus tard au premier jour de

la formation. Ce paiement est réalisé par virement bancaire, en espèces ou par chèque bancaire.

5. ANNULATION, ABSENCE OU ABANDON DE FORMATION

- Toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à la société l'Académie du recrutement au moins 7 jours ouvrés avant la date du début de la formation.
- Toute annulation d'inscription intervenant moins de 7 (sept) jours ouvrés avant la date de début de la formation, et en dehors du délai de rétractation, donne lieu à des frais d'annulation égaux à 100 % (cent pour cent) du prix de la formation.
- En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, cette dernière est due en totalité.

6. DÉROULEMENT DE LA FORMATION

L'Académie du recrutement s'engage à réaliser les actions de formation professionnelle conformément à un programme pré-établi qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les moyens permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

7. LIEU DE LA FORMATION

L'action de formation est proposée en distanciel et/ou en présentiel dans les locaux de l'entreprise.

8. ACCESSIBILITÉ

Pour toute demande d'accessibilité handicap à nos formations, contacter notre référente handicap : Blandine SCHEFFLER formation@academiedurecrutement.fr

9. CONVOCATION DES PARTICIPANT.E.S

La convocation est adressée avant l'ouverture de la session par l'Académie du recrutement. La convocation précise toutes les modalités : dates, planning horaire, lieu et heure d'accueil, le programme prévisionnel de l'action de formation, les modalités .

10. VALIDATION DE LA FORMATION

Un certificat de formation est adressé au participant à l'issue de la formation attestant de la réussite

11. EVALUATION DE FORMATION

Chaque participant.e évalue la formation à l'aide d'un questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation.

Les responsables de formation évaluent à distance les acquis des participant.e.s.

Des actions correctives peuvent ainsi être mises en œuvre afin d'améliorer en permanence la qualité des formations proposées par l'Académie du recrutement.

12. DIFFÉRENDS ÉVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peut faire l'objet d'un règlement amiable, les parties conviennent que les juridictions judiciaires et administratives d'Angoulême sont reconnues comme territorialement compétentes.

D'autres modalités sont consultables dans le Règlement intérieur de l'Académie du recrutement.

Fait à Cognac le 01 Aout 2021

Jenny Gaultier

Présidente de l'Académie du recrutement

L'ACADEMIE DU RECRUTEMENT

Rue de la Bonne Fin
ZAE du Pont Neuf
16130 Salles d'Angles

Siret 887 746 329 00010 - APE 8559A
N° TVA FR 15 887 746 329

